

QUATRE CLÉS POUR COMPRENDRE

Le trop de publicité à Pau ?

Le projet de règlement de publicité de Pau inquiète **Paysages de France et la SPPEF** qui s'en est ouvert au maire François Bayrou

1 Un règlement qui s'inscrit dans le Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement a prévu de traquer la « pollution visuelle ». Les grandes métropoles et collectivités territoriales, comme Pau-Béarn-Pyrénées, élaborent actuellement leur futur règlement intercommunal de publicité (RLPi) afin de se mettre en conformité.

Ayant pris connaissance du projet de la Ville de Pau et de l'Agglomération en la matière, deux associations, **Paysages de France et la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)**, ont décidé d'interpeller le maire et l'opinion. Ces deux dernières tiquent sur la méthode. Chaque commune élabore en effet ce règlement de son côté, à charge ensuite pour le conseil communautaire de le valider. Les associations environnementales retoquent le projet paalois et expliquent pourquoi.

2 Des panneaux lumineux, motorisés et numériques

Selon elles, le projet actuel autoriserait « sans la moindre règle destinée à en limiter le nombre » trop de panneaux sur les trottoirs. Des panneaux lumineux, motorisés et même numériques. Donc énergivores. « C'est l'exemple contraire de tout ce qu'il faut faire et de ce qui



Le projet concerne la publicité sur la voie publique. ©QUENTIN TOP

est demandé aux citoyens », commentent les associations qui ont demandé un rendez-vous au maire François Bayrou et doivent être prochainement reçues par son adjoint à l'urbanisme, Michel Capéran.

3 Des interrogations sur les mesures de protection

« Les mesures de protection instaurées par le Code de l'environnement (article L. 581-8), qui s'appliquent dans le site patrimonial remarquable (SPR) de Pau et dans le périmètre des monuments historiques, seraient systématiquement remises en cause », constatent aussi les associations. « La publicité, qui est normalement interdite, y serait autorisée, notamment sur les trottoirs », s'étonnent également **Paysages de France et la SPPEF**. « Avec des publicités sur pied d'une surface de 4 à 6 fois supérieure à la surface maximale admise à Paris. »

4 Panneaux cinq fois plus grands qu'à Paris dans les quartiers

Paysages de France et la SPPEF s'inquiètent enfin de voir dans les quartiers habitats, le feu vert donné à des publicités sur les trottoirs « cinq fois plus grandes qu'à Paris » et des enseignes sur toitures géantes « jusqu'à 60 m². » Elles constatent enfin que ce projet est accompagné par un cabinet d'études créé par d'anciens cadres de l'afficheur Avenir, intégré dans le groupe JC Decaux. Un conflit d'intérêts ?

« Il est urgent pour les habitants que ce projet insensé soit revisité », souligne le collectif qui a demandé à François Bayrou de les recevoir. « Sud Ouest » a sollicité la municipalité qui rappelle que le document commenté par les associations n'est qu'un projet en l'état. Michel Capéran, en déplacement cette semaine, devrait bientôt apporter des éléments de réponse.

Olivier Bonnefon